



## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 21.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Savaria, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

### ORDRE DU JOUR

- |       |    |                                  |
|-------|----|----------------------------------|
| 19h15 | 1. | Ouverture de l'assemblée         |
| 19h20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour      |
| 19h25 | 3. | Parole au public                 |
| 19h30 | 4. | Parole à la présidence           |
| 19h35 | 5. | Parole à la direction générale   |
|       |    | 5.1. Questions des représentants |

### AFFAIRES NOUVELLES

- |       |    |  |
|-------|----|--|
| 19h50 | 6. | Règles d'allocations budgétaires 2009-2010 |
|       |    | 6.1. Questions d'éclaircissement           |

20h35 PAUSE

### AFFAIRES INTERNES

- |       |     |   |
|-------|-----|---|
| 20h50 | 7.  | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2008  |
| 20h55 | 8.  | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 février 2009  |
| 21h00 | 9.  | Congrès FCPQ  |
| 21h10 | 10. | Parole aux parents-commissaires   |
| 21h20 | 11. | Parole au représentant EHDAA  |
| 21h30 | 12. | Autres points   |
|       |     | 12.1. Réunion extraordinaire de l'exécutif concernant la localisation des classes spécialisées et d'accueil |
|       |     | 12.2. Motion de félicitations   |
|       |     | 12.3. Guide ECR   |
| 21h40 | 13. | Parole aux membres  |
| 21h50 | 14. | Levée de l'assemblée  |

## 3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

## 4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien apprécierait que tous ceux qui sont présents prennent quelques minutes pour répondre à un sondage lors de la pause.

## 5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Anthony Bellini rappelle l'adoption du plan d'organisation scolaire le 24 février dernier. Suite à cette décision, un projet de localisation des classes spécialisées et des classes d'accueil a été élaboré et il précise que la Commission scolaire demande les recommandations du Comité de parents avant le Conseil des commissaires du 24 mars prochain. Il invite mesdames Monique Guillet et Kathlyn Morel à prendre la parole.

Madame Monique Guillet présente le projet de localisation des classes spécialisées et des classes d'accueil, au primaire et au secondaire.

## **5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE (SUITE)**

Les objectifs principaux du présent projet sont : la concentration des services, offrir des classes le plus près possibles du domicile de l'élève et éviter de placer une clientèle lourde dans les milieux défavorisés.

Plusieurs écoles ont été visitées après la décision du 24 février. Il y a eu une analyse des besoins et des effectifs afin de faciliter le transfert de certaines classes, par exemple les élèves TED. La Commission scolaire a évalué les besoins physiques, les besoins en ressources humaines et les besoins au niveau des services de garde.

Les critères considérés sont les espaces disponibles dans chaque école, l'indice de défavorisation, la répartition des classes sur le territoire, maintenir un équilibre entre les différents milieux et la longévité des choix (prévision de la clientèle dans les prochaines années).

Les ratios calculés au 6 mars sont basés sur un document reçu du MELS. Madame Monique Guillet précise qu'il y aura une baisse des ratios pour les milieux ayant une cote de défavorisation 9 et 10, pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle, applicable dès l'année scolaire 2009-2010; 22 moyenne vs 24 maximum.

Selon la convention 05-10, les auteurs avaient identifiés les cotes de défavorisation 9 et 10 en fonction des données de l'année 2005. Ces cotes ont changé et la baisse de ratio est applicable avec les nouvelles cotes.

Le nombre de classes a été calculé avec le portrait réel de la clientèle et le portrait estimé afin de représenter efficacement les milieux.

Madame Guillet ajoute que le ministère est en discussion pour diminuer le ratio de la 3<sup>e</sup> année dans les autres milieux.

Madame Kathlyn Morel spécifie qu'une clientèle lourde demande plus d'interventions et que ce n'est pas péjoratif.

Suite à la fermeture de l'école Samuel-De Champlain Longueuil, les classes d'accueil seront relocalisées à l'école Bourgeoys-Champagnat.

Suite à la fermeture de l'école Jean-De Lalande, les quatre classes de communication seront relocalisées à l'école Hubert-Perron.

Suite à la fermeture de l'école Des Quatre-Vents, les 2 classes DIM seront relocalisées à l'école Charles-Lemoyne et les deux classes DGA seront relocalisées à l'école de la Mosaïque.

Suite à la fermeture du pavillon Deslandes, rattaché à l'école D'Iberville, les trois classes TC seront relocalisées comme suit: deux à l'école Laurent-Benoit et une à l'école Paul-Chagnon, qui accueillera également celle de l'école Quatre-Saisons. La classe DIL sera relocalisée à l'école Saint-Joseph.

Le projet répartit les classes spécialisées et d'accueil de manière à augmenter les ressources dans une même école.

Afin d'alléger la clientèle, les classes TC Kangourou de l'école Adrien-Gamache sont transférées comme suit: deux classes à l'école Pierre-D'Iberville et une classe à l'école Gentilly.

La Commission scolaire a choisi de garder deux classes TC par point de service à l'exception de l'école Georges-Étienne-Cartier.

Par ailleurs, les quatre classes communication de l'école De Normandie sont transférées à l'école Marie-Victorin Longueuil.

Pour des raisons de capacité d'accueil, les classes relation de l'école Lajeunesse seront transférées à l'école Armand Racicot, un nouveau point de service dans le Vieux-Longueuil.

Pour des raisons de capacité d'accueil, la classe développement de l'école Maurice-L.-Duplessis sera transférée à l'école Georges-Étienne-Cartier.

### **5.1. Questions des représentants**

Monsieur Guillaume Désilets, école Du Jardin-Bienville, mentionne que sa direction lui a parlé de recevoir les classes TC plutôt que les classes DIM. Est-ce qu'il y a encore des changements possibles ?

Monsieur Anthony Bellini explique que la Commission scolaire est en mode de consultation. Les décisions finales seront rendues au Conseil des commissaires du 24 mars.

Madame Chantal Boisselle, école Jacques Rousseau, se questionne au sujet de l'indice de défavorisation. Est-ce que les nouveaux ratios des classes ordinaires affecteront l'indice de défavorisation ? Elle craint les déménagements de classes spécialisées, puisque certaines d'entre elles alourdisent leur milieu.

Monsieur Anthony Bellini explique que la ministre fera ses devoirs. Elle essaiera d'établir une certaine stabilité au niveau des classes spécialisées.

Madame Louise Roy, école Georges P. Vanier, explique qu'elle a eu une discussion avec les parents et les enseignants de son école au sujet des locaux d'isolement. Elle trouve que c'est de la psychiatrie sans les ressources. Elle pense que la Commission scolaire devrait donner une pause aux écoles qui reçoivent certaines classes spécialisées, car c'est difficile à gérer.

Madame Monique Guillet précise que, pour l'instant, il n'y a pas de changement dans le secteur de la ville de Brossard puisque l'organisation scolaire de ce secteur sera revue l'année prochaine.

Elle souligne que les aménagements des locaux d'apaisement seront faits selon des normes précises afin d'assurer la sécurité des élèves.

Monsieur Jacques Eustache, école Félix-Leclerc rappelle les problématiques de certaines clientèles au niveau des heures de diners.

Madame Monique Bastien explique que c'est le devoir de leur responsable d'offrir des formations à leurs employés afin de mieux savoir gérer les problématiques de leur clientèle.

Madame Lynda Roy, école Marie-Victorin Longueuil, se demande où seront emmenagées les quatre classes spéciales qui seront accueillies en septembre 2009, puisque l'école compte deux pavillons.

Madame Monique Guillet explique que le but n'est pas d'isoler les classes spécialisées et que le dernier mot revient à la direction quant à l'emplacement exact des classes à l'intérieur de son établissement.

Madame Nathalie Kleber, école D'Iberville, se questionne s'il est certain qu'à la suite des décisions du 24 mars prochain, les classes spécialisées ne déménageront pas avant la fin du plan d'organisation scolaire?

Madame Guillet explique qu'il est impossible de le garantir. Elle explique que cette décision dépendra des besoins futurs. Par ailleurs, elle souligne que la capacité d'accueil de son école ne permet pas de recevoir de classes spécialisées.

- - - - -

Pour le secondaire, Madame Kathlyn Morel poursuit les explications.

Dans le secteur de la ville de Brossard, deux classes d'accueil de l'école Antoine-Brossard seront transférées à l'école Pierre-Brosseau.

Pour le secteur de St-Hubert, les trois classes de relation de l'école Mgr-A.-M.-Parent seront transférées dans d'autres écoles, soit deux à Jacques-Rousseau, un nouveau point de service pour le Vieux-Longueuil et une à l'école André-Laurendeau. La Commission scolaire désire alléger l'école Mgr-A.-M.-Parent, car elle accueille présentement 18 classes spécialisées.

Un nouveau point de service, devenu nécessaire au secondaire pour les classes Phénix, sera initié à l'école St-Edmond. La localisation géographique de cette école est intéressante, car la tous ces élèves sont suivis par l'hôpital Charles-Lemoyne, qui est situé à proximité.

## **5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE (SUITE)**

### **5.1. Questions d'éclaircissement**

Monsieur Stéphane Brunelle, école St-Edmond, mentionne qu'il y a trois classes Phénix à l'école des Mille-Fleurs. Est-ce possible d'imaginer, pour la continuité de ses élèves qu'il y aurait trois classes au secondaire bientôt?

Madame Monique Guillet mentionne que ce serait une possibilité dans le futur.

Madame Josée Miron, école André-Laurendeau, se questionne au sujet de l'ajout de nouvelles classes communication? Suite à l'incendie, les classes existantes ne sont pas encore reconstruites.

Madame Morel mentionne qu'elle en prend note pour considération.

Monsieur Yves Lavoie, école Pierre-Brosseau, demande si les trois classes d'accueil ouvriront en septembre 2009 ?

Madame Monique Guillet explique qu'encore une fois, il est impossible de le prédire, puisque les classes d'accueil sont ouvertes selon le nombre d'arrivants qui s'inscrivent. Régulièrement, les classes d'accueil s'ouvrent en cours d'année, alors tout dépend du nombre d'inscriptions.

## **AFFAIRES NOUVELES**

## **6. RÈGLES D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE 2009-2010**

Monsieur Denis Sylvestre présente les règles d'allocations budgétaires 2009-2010.

Il précise que cette année, les modifications ne sont pas très importantes. Il y a des changements au niveau de l'annexe F; le texte qui précise maintenant qui est responsable de l'équipement dans les écoles. Aussi, à la page 20, l'annexe G est abrogée. Pour l'annexe I, il y aura une contribution au niveau des camps d'été : 1 % de la masse salariale servira à un taux de roulement pour l'ensemble des services de garde.

### **6.1. Questions d'éclaircissement**

Madame Lucie Michaud, école Tourterelle, demande pourquoi à la page 2, les écoles qui fermeront sont mentionnées.

Monsieur Denis Sylvestre explique qu'elles faisaient parties des effectifs lors du début des consultations.

Les chiffres de l'an prochain ne seront pas les mêmes. Ce sont des montants qui seront reçus du MELS. La ministre fait des changements au niveau des ratios des groupes. Cela aura également un impact.

Madame Chantal Boisselle, école Jacques-Rousseau. À la page 27, au niveau du Service de garde, elle demande qu'est-ce que le soutien aux élèves handicapés ?

Tous les services de garde doivent en faire la demande à la Commission scolaire.

Madame Louise Roy, école Georges-P. Vanier questionne au sujet de l'enveloppe budgétaire pour l'aide aux devoirs. Est-ce géré par la Commission scolaire? Sa direction lui a expliqué que cette enveloppe ne pouvait pas être dépensée à d'autres fins.

Monsieur Denis Sylvestre confirme que c'est la règle.

## **AFFAIRES INTERNES**

## **8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 FÉVRIER 2009**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Larouche, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 février 2009, tel que déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**9. CONGRÈS FCPQ**

Madame Monique Bastien rappelle que le congrès se tiendra les 30 et 31 mai. Si les membres veulent s'inscrire, ils doivent le faire sur le site de la Fédération, imprimer la facture et la confirmation et lui faire parvenir par courriel au plus tard le 20 avril 2009.

**10. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES**

Monsieur Nicolas Léonard explique que lors du dernier comité de travail, il fut question de la localisation des classes spécialisées et de l'emplacement de la nouvelle école alternative de Longueuil.

**11. PAROLE AU REPRÉSENTANT EHDAA**

Madame Lorraine Picard explique que le principal sujet abordé lors de la dernière réunion du Comité a été le plan de transition au secondaire.

**12. AUTRES POINTS**

**12.1. Réunion extraordinaire de l'exécutif concernant la localisation des classes spécialisées et des classes d'accueil**

Madame Monique Bastien explique qu'il y aura une rencontre extraordinaire de l'exécutif à la salle Flore Laurentienne jeudi, le 20 mars 19h00 pour discuter du projet de la localisation des classes spécialisées et des classes d'accueil et que tous les représentants y sont conviés, la Commission scolaire ayant demandé au Comité de parents d'émettre ses recommandations. Si les membres ne peuvent être présents, madame Bastien suggère de lui envoyer tout commentaire par courriel.

Madame Lorraine Picard, du Comité EHDAA, ajoute que les membres de son exécutif seront présents.

**12.2. Motion de félicitations**

Madame Bastien explique que monsieur Jacques Eustache désire faire adopter une motion de félicitations les organisateurs du spectacle EN AVANT LA MUSIQUE.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jacques Eustache d'adopter la motion de félicitations.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**12.3. Guide ECR**

Madame Monique Bastien explique que monsieur Denis Watters, corédacteur du programme Éthique et cultures religieuses a publié un dépliant pour répondre aux questions des parents. Elle demande de lui signifier qui désire en recevoir une copie.

Madame Bastien ajoute que madame Monique Pauzé du Syndicat de l'enseignement de Champlain, a envoyé une lettre de remerciements pour l'accueil et les commentaires reçus lors de sa présentation en février dernier. Elle convie les membres du Comité de parents et des Conseils d'établissement au colloque sur l'environnement qui se tiendra à l'école André-Laurendeau le 14 avril prochain.

Madame Bastien nous informe que les membres du Comité de parents recevront une formation sur les changements apportés à la LIP suite à l'adoption de la loi 88. La date de la formation demeure à confirmer.

**13. PAROLE AUX MEMBRES**

Madame Bastien invite les membres du Comité de parents à un vernissage. Les élèves de l'école secondaire St-Jean-Baptiste exposeront leurs œuvres le 2 avril, à partir de 15h30. Les élèves se sont imaginés dans la peau d'un enfant autiste avant de créer leurs œuvres.

CP894-16-03  
Motion de  
félicitations

---

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CP-895-16-03  
Levée de  
l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ par** madame Marie-Élaine L'Espérance de lever l'assemblée. Il est 22h11.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Monique Bastien  
Présidente

---

Marie-Noëlle Carrier  
Secrétaire administrative

2009-01-19